

DELIBERATION 2017-87

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. J-F PAINTRAND – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML procuration à Mme GUIRAUD I. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

ABSENTS : M. ATLAN J. – Mme SALOMON ML

Madame Sophie VACQUIÉ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ADOPTION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget 2017 de la commune ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 6 novembre 2017,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2017 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2017 + RAR)	Montant de la DM	Solde après DM
10		2 800	0	2 800
20	Immobilisations incorporelles	10 500	+31 500	42 000
2031	<i>Frais d'études</i>	6 500	+30 000	36 500
2051	<i>Brevets et licences</i>	0	+ 1 500	1 500
204	Subventions d'équipement versées	990 742,76	0	990 742,76
21	Immobilisations corporelles	949 822,54	- 89 500	860 322,54
21568	<i>Autres matériels et outillages défense civile</i>	302 000	- 89 500	212 500
23	Immobilisations en cours	247 274,55	+ 50 000	297 274,55
2313	<i>Constructions</i>	247 274,55	+ 50 000	297 274,55
16	Emprunts et dettes assimilés	840 000	0	840 000
27	Autres immobilisations financières	1 500	0	1 500
020	Dépenses imprévues	180 000	0	180 000
Total des dépenses réelles d'investissement		3 222 639,85	- 8 000	3 214 639,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000	+ 8 000	233 000
28031	<i>Frais d'études</i>	175 000	+ 8 000	183 000
041	Opérations patrimoniales	0	+ 61 900	61 900
	Intégration patrimoniale des frais d'études et d'annonces			
21312	<i>Bâtiments scolaires</i>		+ 34 700	34 700
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>		+ 27 200	27 200
Total des dépenses d'ordre d'investissement		225 000	+ 69 900	294 900
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	0
TOTAL		3 447 639,85	+ 61 900	3 509 539,85

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles + 31 500 €

- Frais d'études et licences :**

Ajustement des crédits en raison de réalisation d'une étude de pollution sur le site des Jasses (4 740 €), d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du système informatique communal (24 800 €) et d'achats de licences informatiques.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles – 89 500 €

- Autres matériels et outillages défense civile :**

Ajustement des crédits ; non réalisation sur l'exercice 2017 de l'opération d'extension de la vidéoprotection qui ne pourra effectivement être réalisée qu'après le passage de la fibre, soit au cours du premier semestre 2018.

Chapitre 23 immobilisations en cours : + 50 000 € :

- Constructions :**

Ajustement des crédits liés aux travaux de création d'un bâtiment pour les activités périscolaires à Louise Michel (+ 20 000 €) et à la maîtrise d'œuvre de l'opération de réaménagement de la salle des Granges (+ 30 000 €).

Chapitre 040 opérations d'ordre : + 8 000 € :

- **Frais d'études :**

Ajustement des crédits afin de permettre la reprise comptable de dotations aux amortissements opérés, les années antérieures, à tort, sur des maîtrises d'œuvre suivies de réalisation.

Chapitre 041 opérations patrimoniales : + 61 900 € :

- **Intégration patrimoniale des frais d'études et d'annonce :**

Les frais d'études suivis de travaux doivent faire l'objet d'une intégration patrimoniale. Cette intégration patrimoniale permet d'affecter les frais d'études au même compte d'immobilisation que les travaux auxquels ils correspondent. Le montant de ces intégrations correspond aux frais de maîtrise d'œuvre de l'extension du centre technique municipal et de la cantine René Cassin. Cette intégration permettra de récupérer le FCTVA correspondant à ces dépenses.

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2017+RAR)	Montant de la DM	Solde après DM
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 587 198	0	1 587 198
13	Subventions reçues	128 085,13	0	128 085,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	518 219	0	518 219
Total des recettes réelles d'investissement		2 233 502,13	0	2 233 502,13
021	Virement de la section de fonctionnement	543 231	- 495 000	48 231
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000	+ 495 000	1 145 000
2111	Terrains nus	0	+ 495 000	495 000
041	Opérations patrimoniales Intégration patrimoniale des frais d'études et d'annonces	0	+ 61 900	61 900
2031	Frais d'études	0	+ 61 900	61 900
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 193 231	+ 61 900	1 255 131
001	Excédent d'investissement reporté	20 906,72	0	20 906,72
TOTAL		3 447 639,85	+ 61 900	3 509 539,85

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : - 495 000 € :

Ajustement des crédits pour équilibrer le budget. Recette d'ordre qui doit être équilibrée avec le chapitre 023 de la section de fonctionnement.

Chapitre 040 opérations d'ordre : + 495 000 € :

- **Terrains nus :**

Ajustement des crédits lié à la sortie d'inventaire des terrains vendus au cours de l'exercice

Chapitre 041 opérations d'ordre patrimoniale : + 61 900 € :

- **Intégration patrimoniale des frais d'études et d'annonces :**

Recette d'ordre qui doit être équilibrée avec le chapitre 041 de la section d'investissement en dépense.

Section de Fonctionnement – Recettes

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le 13/11/2017

SLO

ID : 034-213402704-20171109-2017_87-DE

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2017)	Montant de la DM	Solde après DM
013	Atténuations de charges	60 000	+ 50 000	110 000
6419	<i>Remboursement sur charges de personnel</i>	60 000	+50 000	110 000
70	Produits des services	997 000	0	997 000
73	Impôts et Taxes	9 521 500		9 521 500
74	Dotations, subventions, et participations	1 497 170		1 497 170
75	Autres produits	360 657	0	360 657
77	Produits exceptionnels	15 000	0	15 000
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 451 327	+ 50 000	12 501 327
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000	+ 8 000	233 000
7811	<i>Reprise sur amortissement</i>	175 000	+ 8 000	183 000
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		225 000	+ 8 000	233 000
002	Affectation de l'excédent	200 000	+2 861	202 861
Total des recettes de fonctionnement		12 876 327	+60 861	12 937 188

Chapitre 013 atténuations de charges : + 50 000 €

- **Remboursement sur charges de personnel :**

Augmentation des crédits liée principalement aux remboursements des arrêts longue maladie (5 agents) plus nombreux que ceux prévus initialement au budget.

Chapitre 042 opérations d'ordre : + 8 000 € :

- **Reprise sur amortissement :**

Ajustement des crédits afin de permettre la reprise comptable de dotations aux amortissements opérés, les années antérieures, à tort, sur des maîtrises d'œuvre suivies de réalisation.

002 Affectation de l'excédent de fonctionnement : + 2 861 €

Ajustement des crédits afin que les résultats comptables de la collectivité soient identiques avec ceux du comptable :

- Intégration des résultats du Syndicat intercommunal du collège, suite à sa dissolution, non repris dans les écritures comptables de la collectivité pour un montant de 2 860,72 €.
- Correction de l'écart d'arrondi (0,31 €) sur l'excédent de fonctionnement 2015.

Section de Fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2017)	Montant de la DM	Solde après DM
011	Charges à caractère général	2 500 000	- 20 000	2 480 000
60621	Combustibles	80 200	- 10 000	70 200
615221	Bâtiments communaux	142 400	- 5 000	137 400
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000	- 5 000	10 000
012	Charges de personnel	6 815 000	+ 100 000	6 915 000
64131	Rémunérations non titulaires	1 185 000	+ 100 000	1 285 000
014	Atténuations de produits	711 000	+ 8 000	719 000
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU	190 000	+ 28 000	218 000
73921	Reversement AC	506 000	- 20 000	486 000
65	Autres charges de gestion	473 096	- 31 000	442 096
65548	Contributions organismes de regroupement	35 000	- 5 000	30 000
6558	Autres contributions obligatoires	104 000	-16 000	88 000
6574	Autres subventions de fonctionnement	162 996	- 10 000	152 996
66	Charges financières	312 000	0	312 000
67	Charges exceptionnelles	176 000	+ 3 861	179 861
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0	+ 3 861	+ 3 861
022	Dépenses imprévues	696 000	0	696 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 683 096	+60 861	11 743 096
023	Virement vers la section d'investissement	543 231	- 495 000	48 231
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000	+ 495 000	1 145 000
675	VCN des immobilisations cédées	0	+ 495 000	495 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 193 231	0	1 193 231
TOTAL		12 876 327	+ 60 861	12 937 188

Chapitre 011 charges à caractère général : - 20 000 € :

- combustibles
- entretiens bâtiments communaux
- frais d'actes et de contentieux

Ajustement des crédits par rapport aux crédits qui seront réellement consommés au cours de l'année 2017

Chapitre 012 charges de personnel : + 100 000 € :

- Rémunération des non titulaires :

Ajustement des crédits concernant à la rémunération des non contractuels.

Le recours aux contractuels a été supérieur aux prévisions budgétaires initiales en raison :

- des remplacements nécessaires d'agents en arrêts maladie et maternité (+ 60 000 €)
- du renfort des équipes d'animation périscolaires et extrascolaires en raison de l'augmentation des effectifs d'enfants (+ 25 000 €)
- du recours à un plus grand nombre d'agents recenseurs (+ 5 000 €)

L'évolution du statut des animateurs périscolaires a également engendré un surcroît de rémunération de l'ordre de 10 000 €.

Chapitre 014 Atténuations de produits : + 8 000 €

- Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU

Ajustement des crédits concernant le montant de la pénalité fixé par l'Etat (217 477 €) ; le montant de la pénalité a été augmenté en raison de l'application du nouveau mode de calcul : relèvement du taux de logements sociaux de 20 à 25% du nombre des résidences principales, et relèvement du taux du potentiel fiscal pris en compte pour le calcul de la pénalité de 20 à 25%.

- **Reversement attribution de compensation**

Ajustement des crédits concernant le montant de l'attribution de compensation définitive 2017
(485 036 €)

Chapitre 65 autres charges de gestion : - 31 000 € :

- Contributions aux organismes de regroupement
- Autres contributions obligatoires
- Autres subventions de fonctionnement

Ajustement des crédits par rapport aux crédits qui seront réellement consommés au cours de l'année 2017

Chapitre 67 charges exceptionnelles : + 3 861 € :

- Titres annulés sur exercices antérieurs :

Régularisation de facturation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure des années antérieures.

Chapitre 023 virement à la section d'investissement : - 495 000 € :

Ajustement des crédits pour équilibrer le budget. Recette d'ordre qui doit être équilibrée avec le chapitre 021 de la section d'investissement.

Chapitre 040 opérations d'ordre : + 495 000 € :

- Valeur nette comptable des immobilisations cédées :

Ajustement des crédits lié à comptabilisation de la valeur nette des terrains vendus au cours de l'exercice. Opération d'ordre qui doit être équilibré avec le chapitre 040 de la section d'investissement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITÉ
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2017 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement et de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes conformément aux tableaux présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

